

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 mars 2021

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 37  
Nombre de représentés : 02  
Nombre de votants : 39

OBJET

Affaire n° 2021-025

ZAC TRIANGLE

CESSION DE TERRAINS  
COMMUNAUX A LA SEDRE

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil  
Municipal a été faite le 22 février  
2021 et affichée le 23 février 2021.

- le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de  
la mairie le :

22 MARS 2021

LE MAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi deux  
mars, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni au  
Complexe Sportif Municipal, après convocation légale  
sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup>  
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick  
Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup>  
adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard  
Robert 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe,  
M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel  
7<sup>ème</sup> adjointe, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Bibi-  
Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, M.  
Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry  
Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain  
Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte  
Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme  
Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra  
Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier  
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara  
Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan,  
Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir,  
Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie  
Mourgaye, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup>  
adjointe (par Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe), M.  
Fayzal Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup>  
adjointe).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Zakaria Ali à 17h18,  
Mme Paméla Trécasse à 17h23, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup>  
adjoint à 17h58.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Néant.

.....  
.....



Olivier HOARAU

**Affaire n° 2021-025**

**ZAC « TRIANGLE DE L'OASIS »**

**CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX A LA SEDRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** la Convention Publique d'Aménagement de l'opération « ZAC Triangle de l'Oasis » signée le 25 septembre 2008 entre la Ville de Le Port et la SEDRE ;

**Vu** la situation des parcelles communales cadastrées BC 342 et BC 496 dans le périmètre de l'opération d'aménagement dénommée « ZAC Triangle de l'Oasis » ;

**Vu** le plan parcellaire du projet de division foncière réalisé le 12 mai 2020 par le cabinet de géomètres-experts Océan Indien Topographie ;

**Vu** l'avis financier n°2020-407V932 établi par le service du Domaine le 21 octobre 2020 ;

**Vu** le coût prévisionnel de la dépollution des sols ;

**Vu** l'avis favorable des commissions « Aménagement – Travaux - Environnement » et « Politique culturelle – Sportive – Petite enfance » du 18 février 2021 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du 2 mars 2021 relatif à la cession de terrains communaux à la SEDRE en vue de la réalisation du programme de logements, de bureaux et d'équipements de l'opération d'aménagement dénommée « ZAC Triangle de l'Oasis » ;

**Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Valérie Auber),**

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver la cession des parcelles communales cadastrées BC 342 et BC 496 à la SEDRE, pour une superficie de 26 839 m<sup>2</sup>, en sa qualité de concessionnaire de l'opération d'aménagement dénommée « ZAC Triangle de l'Oasis » ;

**Article 2 :** de fixer le montant global de la transaction au prix de 2 712 511 € HT établi au vu de l'avis du Domaine et des coûts prévisionnels de la dépollution des sols ;

**Article 3 :** de dire que le paiement du prix de la vente sera réalisé par la SEDRE en deux temps :

- un premier versement d'un montant de 623 900 € HT le jour de la signature de l'avant-contrat de vente,
- et le solde, soit la somme de 2 088 611 € HT, dès après la réception des plateformes dépolluées et au plus tard le jour de la signature de l'acte authentique ;

**Article 4 :** de dire que la Commune est engagée à compenser à coûts équivalents la transaction dans le cadre de sa participation aux équipements versée sous forme d'avances de trésorerie ;

**Article 5 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer l'avant-contrat de vente, l'acte de vente authentique et tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**